



ID/ 50015/2012

Bruxelles, le 26 septembre 2012.

A

**Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération**

Destinataire Principal : CAB/1 ; DG/7

Destinataire Cc : M.D ; S.G/4

Objet : Efficacité et optimisation de l'aide au développement.

Réf : V/L n° 2299 (DG/7) du 18 septembre 2012.

Faisant suite à votre correspondance sus référencée, relative à la question de la mobilisation optimale des financements extérieurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

Le Maroc est un des principaux pays partenaires de la coopération belge au développement qui vise à soutenir les stratégies du Gouvernement marocain en vue d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté, notamment dans des régions prioritaires d'intervention, à savoir, le Souss-Massa-Drâa, le Nord, Casablanca et l'Oriental.

La Coopération belge au développement pour le Maroc, se caractérise par une multitude de mécanismes la régissant, et d'acteurs y intervenant.

I- Mécanismes régissant la coopération financière bilatérale :

1. Au niveau fédéral

La première convention générale technique servant de cadre général de coopération entre le Maroc et la Belgique, a été signée entre les deux Royaumes, il y a plus de 45 ans. Par ailleurs, la Coopération maroco-belge est régie, à présent, par la Convention Générale de Coopération, signée le 26 juin 2002.

Ce dernier instrument juridique et conventionnel sert de base à l'élaboration des Programmes Indicatifs de Coopération (PIC), dont le PIC actuel (2010-2013), qui fixe pour une durée de 4 ans, les contenus sectoriels et thématiques de la coopération bilatérale, les objectifs à atteindre et les moyens financiers et techniques pour y parvenir.

Les Fonds alloués à la coopération financière avec le Maroc en vertu du PIC en cours, sont d'une enveloppe de 80 millions d'Euros ; soit le double du programme précédent.

2. Au niveau régional :

La Commission mixte permanente entre le Royaume du Maroc et la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, lors de sa 5^{ème} session tenue, en février 2012 à Bruxelles, un nouveau Programme triennal de coopération 2012-2014 entre le Royaume du Maroc et Wallonie-Bruxelles, et ce en application des accords de coopération signés, le 26 octobre 1999, par le Gouvernement marocain et les Gouvernements de la Région Wallonne et de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, et le 16 juillet 2002, par le Gouvernement marocain et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le programme d'action 2012-2014 fixe des axes de coopération concernant en particulier l'éducation, la formation, la culture, l'environnement, le développement durable, l'innovation et recherche-développement.

Sur le plan opérationnel, il convient de souligner qu'un nombre important de commissions et comités mixtes servent de mécanismes d'initiation, du suivi et d'évaluation des actions de coopération bilatérale entre le Maroc et la Belgique.

II- Liste des différents donateurs et bailleurs de fonds belges :

La coopération belge au développement, y compris la coopération financière, avec le Maroc s'opère à travers une multitude de canaux: Gouvernementaux, non-gouvernementaux et multilatéraux.

1. Donateurs gouvernementaux (fédéraux et fédérés) :

- La Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD)
- L'Agence belge de la Coopération technique (CTB)
- Ministère fédéral belge des Affaires Etrangères
- Région et Communauté flamande
- Région Wallonne et Communauté francophone de Wallonie-Bruxelles
- Autres Services publics décentralisés (Communes et Provinces).

Concernant ces derniers acteurs décentralisés, il existe une série de partenariats conclus avec les Communes et Municipalités marocaines. (Tels que le partenariat conclu entre Auderghem et la commune rurale Ait Zineb/Amerzgane à Ouarzazate, celui noué entre Chapelle-Lez-Herlaimont et la municipalité de Zagora et celui conclu par Evere et la commune d'Oued Essafa).

2. Donateurs non gouvernementaux :

- Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE),
- Conseil Interuniversitaire flamand,
- Institutions scientifiques,
- Centre Interuniversitaire de la Wallonie-Bruxelles,
- Différentes associations et ONGs.

3. Donateurs multilatéraux (ou délégués) :

- Union Européenne,
- l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM),
- Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement BIO (aide au secteur privé),
- Autres Institutions et Organisations Internationales..

III- Domaines d'intervention:

Le Partenariat maroco-belge porte essentiellement sur les domaines suivants :

- L'Agriculture,
- La gestion de l'eau (en vue d'accompagner la stratégie nationale en matière de gestion intégrée des ressources en eau « GIRE »),
- La gestion durable de l'environnement,
- Développement humain (en accompagnement à l'INDH),
- Education et formation professionnelle par apprentissage (programme de bourses d'études et de stages).

Parallèlement à ces secteurs, le PIC 2010-2013 se focalise sur des thèmes transversaux qui consistent à appuyer la société civile en ce qui concerne les questions du genre, de droits de l'Homme et droits de l'enfant.

Il est à souligner, dans ce contexte, que les nouveaux programmes bilatéraux de coopération (PIC) signés par la Belgique, attachent une importance centrale à la gestion politique et économique ainsi qu'au respect des droits de l'Homme.

IV- Analyse comparative :

En matière de coopération au développement, la Belgique s'engage spécifiquement en faveur du groupe des Etats dits « fragiles », auquel appartient un nombre important de ses 18 pays partenaires, tels que : la RD du Congo, le Burundi, le Niger, l'Ouganda et les Territoires palestiniens. L'Aide Publique belge au Développement (APD) était, en 2011, de 2 milliards d'euros, soit environ 0,53% du Revenu National Brut (RNB). 30% de l'APD belge, en 2011, était destinée à l'Afrique Subsaharienne, contre 7% à l'Afrique du Nord.

Une analyse comparative entre l'enveloppe mobilisée pour le Maroc et les autres partenaires privilégiés de la coopération financière belge, au titre de l'année 2011, montre que le Maroc est classé 8^{ème} bénéficiaire derrière le Congo (RDC), le Rwanda, le Burundi, le Viet Nam, les Territoires Palestiniens, le Mozambique et le Bénin. Par ailleurs, ce classement du Maroc devance celui de certains pays africains pauvres ou moins avancés comme l'Ouganda, la Tanzanie, le Niger et le Mali.

Le maintien du Maroc comme bénéficiaire et seul pays du Maghreb retenu par la Coopération belge au Développement, relève plus du geste politique d'encouragement aux réformes entreprises par notre pays, sachant que le Maroc est considéré réellement comme une

économie émergente et non comme une économie en développement. La seconde raison essentielle relève d'un calcul politique lié à la forte présence marocaine en Belgique.

Pour des raisons historiques, l'effort belge au développement des pays africains est notamment orienté vers l'Afrique central (RDC, Rwanda et Burundi).

En effet, la RD du Congo est le premier plus grand bénéficiaire de la coopération belge au développement. Fin 2009, un nouveau Programme Indicatif de Coopération (PIC) a été signé pour la période 2010-2013. Le budget annuel pour cette période a été relevé à 75 millions d'euros par an. Le programme, donc d'une enveloppe totale de **300 millions d'euros**, se concentre sur trois secteurs: L'agriculture, le développement rural et l'enseignement technique et professionnel.

Le Rwanda est le deuxième bénéficiaire. Pour le PIC 2011-2014, **160 millions d'euros** lui ont été réservés (contre 145 millions d'euros le PIC précédent (2007-2010)). Les secteurs prioritaires sont ceux de la santé, l'énergie, la décentralisation et la bonne gouvernance.

Le Burundi est en 3^{ème} place avec un montant annuel autour de 40 millions d'euros. En 2009, les autorités belges et burundaises ont signé un PIC pour la période 2010-2013, dégageant un montant total de **149 millions d'euros**.

En matière de soutien financier, une comparaison en termes de Programme quadriennal de coopération, (PIC), permet de déduire que notre pays est le 4^{ème} bénéficiaire de la Coopération belge au développement, juste après les trois pays précités de l'Afrique centrale, et même avant les territoires palestiniens dont le PIC 2012-2015 est doté d'un budget de **71,6 millions d'euros**.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, un tableau établi par la Direction Générale fédérale de la Coopération au développement, ventilant l'aide financière belge au Maroc, sur les 4 dernières années, selon les différents bailleurs de fonds et divers secteurs bénéficiaires.



L'Ambassadeur

Samir ADDAHRE

P.J: (01)

MAROC		MAROKKO		MOROCCO			
APD en EURO		ODA in EURO		2008	2009	2010	2011
DGD	DGD						
Direction Générale Development	Directie-generaal Development						
Coopération gouvernementale	Gouvernementale samenwerking						
- Coopération technique et bourses	- Technische samenwerking en beurzen	4.507.420	11.106.808	8.394.425	15.444.027		
- Coopération déléguée	- Gedelegeerde samenwerking			4.000.000	800.000		
- Coopération régionale	- Regionale samenwerking						
- Aide budgétaire générale et sectorielle	- Algemene en sectoriële begrotingshulp						
- Aide d'urgence spéciale Afrique Centrale	- Speciale noodhulp Centraal-Afrika						
- Micro-projets	- Microprojecten	116.316	137.683	103.936	102.744		
- Frais de gestion CTB	- Beheerskosten BTC	397.364	464.554	511.537	499.024		
- Prêts d'état à état	- Leningen van staat tot staat						
Sous-total Coopération gouvernementale :	Subtotaal Gouvernementale samenwerking :	5.021.100	11.709.045	13.009.898	16.845.795		
Coopération non gouvernementale	Niet-gouvernementale samenwerking						
- via les ONGs	- via NGO's	405.409	429.547	448.153	329.070		
- APEFE / VVOB	- VVOB / APEFE	399.086	543.336	535.632	491.489		
- VLIR - Conseil interuniversitaire flamand	- VLIR - Vlaamse Interuniversitaire Raad				41.879		
- CIUF/CUD - Centre interuniv. de la CFWB	- CIUF/CUD - Interuniv. centrum van CFWB	595.363	870.292	653.918	731.966		
- Institutions scientifiques	- Wetenschappelijke instellingen	164.932	149.609	159.249	157.140		
- Société civile locale	- Lokale civiele maatschappij	246.069	393.920	42.317	293.429		
- Africalia	- Africalia						
- Autres non gouvernementales	- Andere niet-gouvernementale	303.780	338.383	389.450	550.112		
Sous-total Coop. non gouvernementale :	Subtotaal Niet-gouvernementale samenw. :	2.114.639	2.725.087	2.228.719	2.595.085		
Coopération multilatérale	Multiilaterale samenwerking	708.282	194.102	237.962	443.706		
Fonds belge pour la sécurité alimentaire	Belgisch fonds voor de voedselzekerheid						
Consolidation de la société	Maatschappijbouw						
Aide humanitaire et alimentaire	Humanitaire en voedselhulp						
Aide au secteur privé, BIO	Sleun aan de privésector, BIO	-517.498	455.239	374.859	-789.918		
Bonification d'intérêts (2004-2009)	Rentebonificaties (2004-2009)						
Administration, concertation, autres	Administratie, overlegstructuren, andere	48.638		20.053	7.261		
TOTAL DGD :	TOTAAL DGD :	7.375.161	15.083.473	15.871.491	19.101.930		
en % de l'aide DGD allouée géographiquement	als % van de geografisch toegewezen DGD-hulp	1,31%	2,44%	2,38%	2,80%		
Affaires Étrangères (hors budget DGD)	Buitenlandse Zaken (uitg. begroting DGD)						
Aide d'urgence, B-FAST	Noodhulp, B-FAST						
Prévention de conflits / diplomatie préventive	Conflictpreventie / preventieve diplomatie	98.963		153.510	89.548		
Institutions internationales	Internationale instellingen						
Bonification d'intérêts (à partir de 2010)	Rentebonificaties (vanaf 2010)						
TOTAL AE (hors budget DGD) :	TOTAAL BZ (uitg. begroting DGD) :	98.963		153.510	89.548		
Autres sources officielles	Andere officiële bronnen						
SPF Finances - Recouvrement prêts d'état	FOD Financiën - Aflossing staatsleningen	-1.593.445	-796.723	-796.723			
SPF Finances - Autres	FOD Financiën - Andere						
Annulation de la dette via l'Office du Ducroire	Schuldkwijtscheiding via Delcredere Dienst						
Autres Services Publics Fédéraux	Andere Federale Overheidsdiensten	30.204	2.373	25.251	5.143		
Région et communauté flamande	Vlaams gewest en gemeenschap	159.804	122.500	80.501	62.325		
Région wallonne et CFWB	Waals gewest / Franse gemeenschap	850.759	708.466	628.515	543.038		
Autres services publics décentralisés	Andere lokale overheden	169.888	141.724	42.351	111.392		
TOTAL AUTRES SOURCES OFFICIELLES :	TOTAAL ANDERE OFFICIËLE BRONNEN :	-382.790	178.340	-20.105	721.898		
TOTAL :	TOTAAL :	7.091.334	15.261.813	16.004.897	19.913.376		
en % de l'APD belge allouée géographiquement	als % van de geografisch toegewezen ODA	0,89%	1,78%	1,29%	2,09%		
		2008	2009	2010	2011		
Education	Onderwijs	1.185.207	1.495.050	956.102	1.287.612		
Santé	Gezondheid	302.541	241.249	245.377	157.140		
Population et santé reproductive	Bevolking en reproductieve gezondheidszorg	322.664	344.583	389.344	213.843		
Eau et assainissement	Water en sanering	2.517.265	8.646.267	6.333.756	13.137.077		
Gouvernement et société civile	Overheid en civiele maatschappij	755.423	1.075.334	854.132	1.615.606		
Conflits, paix, sécurité	Conflict, vrede, veiligheid	38.963					
Services sociaux	Sociale diensten	735.609	406.244	4.342.682	204.943		
Transport et stockage	Transport en opslag	257.543	483.623	17.755			
Communications	Communicatie	28.418	-10.108	-18.309			
Energie	Energie				17.560		
Banques et services financiers	Banken en financiële diensten	-1.097.546	178.208	692.502	60.179		
dont micro crédits	waarvan microkrediet	-1.347.346	242.573	630.191	65.956		
Entreprises	Ondernemingen	28.000					
Agriculture, sylviculture, pêche	Land- en bosbouw, visvangst	1.288.535	1.172.278	429.164	428.226		
Industrie, industries extractives, construction	Industrie, mijnbouw en constructie	-5.328	79.595	232.333	-254.022		
Commerce et tourisme	Handel en toerisme						
Protection de l'environnement	Milieubescherming	35.277	43.944	43.326	30.943		
Multi secteurs	Multi-sector	1.576.810	1.172.369	1.510.886	1.482.577		
dont développement rural	waarvan landelijke ontwikkeling	279.060	118.333	367.891	89.392		
Aide humanitaire	Humanitaire hulp	5.000		43.526	840.226		
dont aide alimentaire d'urgence	waarvan noodvoedselhulp						
Aide alimentaire	Voedselhulp						
Aide budgétaire générale	Algemene begrotingshulp						
Allègement de la dette	Schuldverlichting						
Frais administratifs	Administratiekosten	397.364	464.554	529.348	499.024		
Secteur non spécifié	Sector niet gespecificeerd	-1.260.410	-531.377	-587.026	192.441		

Source : Ministère belge ds A.E - DGED-